

# Agenda global du cacao pour la Conférence mondiale sur le cacao 2012 : Feuille de route pour parvenir à une économie cacaoyère mondiale durable

## Document stratégique

### 1. Antécédents

- 1.1. Au cours des dernières décennies, le secteur cacaoyer mondial a fonctionné en général d'une manière non durable, faisant naître des préoccupations au sujet de son avenir.
- 1.2. La croissance de la **demande** de cacao durable, c'est-à-dire conforme aux critères économiques, sociaux et environnementaux, devrait se poursuivre dans les décennies à venir, parallèlement à la progression des revenus, de la population humaine, des marchés de consommation émergents et de l'intérêt pour des produits de cacao et de chocolat plus diversifiés et novateurs. De plus, les caractéristiques de la demande de produits de cacao et de chocolat ont évolué de manière significative depuis 10 ans, l'accent étant mis sur les produits de cacao et de chocolat supérieur, essentiellement sur les marchés matures, alors qu'une forte croissance s'est finalement matérialisée sur les marchés émergents dans plusieurs parties du monde, notamment en Asie. En outre, les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de produits de cacao et de chocolat durables, certifiés, traçables et garantissant un haut niveau de sûreté alimentaire. Cependant, la communauté cacaoyère mondiale doit encore parvenir à un consensus sur la meilleure voie à suivre pour garantir aux consommateurs que le cacao est produit de façon durable et que les efforts supplémentaires exigés aux cacaoculteurs sont convenablement rémunérés.
- 1.3. Du côté de l'**offre**, les exploitants ont du mal à répondre à l'évolution des caractéristiques et des contraintes de la demande en raison d'une série de facteurs clés : pauvreté élevée et rémunération insuffisante des cacaoculteurs, déficit d'organisation des exploitants, compétences commerciales limitées, manque d'informations sur les ressources cacaoyères existant sur le terrain, faibles rendements, pertes dues aux nuisibles et aux maladies, vieillissement des arbres, dégradation des terres et des sols, usages fonciers concurrents, sécurité alimentaire, changement climatique, manque d'accès à des crédits abordables et d'intrants adéquats et finalement, le fait que les jeunes générations s'éloignent de la cacaoculture et de la vie rurale en général. En outre, la nature intrinsèque de la cacaoculture, qui exige des investissements à long terme, a conduit à une situation de sous-investissement dans plusieurs domaines, compromettant la croissance future de l'offre, notamment en matière de recherche sur l'amélioration du matériel végétal, de pépinières pour la multiplication et de services de vulgarisation pour les exploitants.

- 1.4. Dans l'optique de traiter ces carences, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre. Ces dernières années, plusieurs organisations ont mis l'accent sur la nécessité de prendre des mesures pour encourager une économie cacaoyère durable. Ainsi, lors de la **Première table ronde de l'ICCO pour une économie cacaoyère durable (RSCE1)** à Accra, au Ghana, en octobre 2007, des représentants de l'ensemble de la filière cacao (producteurs, coopératives, négociants, exportateurs, transformateurs, chocolatiers, grossistes, organisations gouvernementales et non gouvernementales, institutions financières, donateurs et agences d'aide et de développement internationales) ont adopté l'« **Agenda d'Accra** » pour une économie cacaoyère mondiale durable. Six domaines prioritaires pour parvenir à une économie cacaoyère mondiale durable, englobant toute la filière cacao, ont été identifiés dans l'Agenda sous les titres suivants : Cadre institutionnel, Production durable, Commercialisation durable, Transformation et fabrication durables, Consommation durable et Dimension internationale.
- 1.5. Lors de la **Deuxième table ronde de l'ICCO pour une économie cacaoyère durable (RSCE2)**, à Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago, en mars 2009, les participants ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda d'Accra et adopté la **Déclaration de Trinité-et-Tobago**, dans laquelle il était convenu que dix éléments clés contenus dans un document de travail devaient être discutés plus en profondeur lors de réunions ultérieures. Les dix éléments identifiés étaient les suivants : (i) Transparence, (ii) Respect des lois et réglementations applicables, (iii) Rémunération du cacao de qualité, productivité et amélioration des revenus des exploitants, (iv) Accès au crédit et aux services de développement rural et diversification, (v) Accès au marché et information sur le marché, (vi) Conditions de travail décentes, (vii) Soutien aux exploitants et aux organisations d'agriculteurs, (viii) Planification claire de l'utilisation des sols et infrastructure appropriée, (ix) Gestion rationnelle des ressources naturelles, (x) Conservation et utilisation pertinente de la biodiversité.
- 1.6. Sous l'impulsion des deux tables rondes et suite au succès des négociations d'un nouvel **Accord international de 2010 sur le cacao**, conclu en juin 2010 à Genève sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les principaux acteurs du secteur cacaoyer mondial ont décidé de poursuivre leurs efforts pour parvenir à une économie cacaoyère mondiale durable respectant pleinement les exigences économiques, sociales et environnementales.
- 1.7. À sa 84<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Londres, Royaume-Uni, en septembre 2011, et suite à une intervention sur la prolifération d'initiatives cacaoyères peu coordonnées, le Conseil international du cacao, organe suprême de l'Organisation internationale du cacao (ICCO), a décidé d'organiser une **Conférence mondiale sur le cacao** en novembre 2012, à Abidjan en Côte d'Ivoire, le plus grand pays producteur dont le gouvernement a aimablement accueilli l'événement.

- 1.8. La conférence proposée a réuni tous les acteurs de la filière cacao dans l'objectif de procéder à un examen critique des défis stratégiques auxquels l'économie cacaoyère mondiale est confrontée et de déterminer les actions coordonnées à mettre en œuvre et les parties prenantes. Le principal résultat de la Conférence est un **Agenda global du cacao** pour une économie cacaoyère mondiale durable contenant un plan d'action au niveau mondial, avec des actions spécifiques à l'échelon national.
- 1.9. Pour préparer cet Agenda global du cacao, quatre **groupes de travail** (" GT ") ont été établis, comprenant des représentants des principaux acteurs de la filière cacao, à savoir les producteurs, négociants, transformateurs, chocolatiers, organisations gouvernementales et non gouvernementales, société civile, etc. Le Groupe de travail 1 (GT1) a été chargé de la Production durable de cacao, le GT2 de la Filière industrielle cacaoyère durable, le GT3 de la Consommation durable de cacao et le GT4 de la Gestion stratégique. Un site web et une page facebook de la Conférence ont été créés pour collecter les points de vue, commentaires, suggestions et observations des membres du public et d'autres parties intéressées.

## 2. Principes directeurs

- 2.1 **Nous**, participants à la Conférence mondiale sur le cacao 2012, représentants de producteurs, de coopératives, de négociants, d'exportateurs, de transformateurs, de fabricants de chocolat, de grossistes, de pays producteurs et consommateurs, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'institutions financières, de donateurs et d'agences d'aide au développement, nous sommes réunis à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 19 au 23 novembre 2012, pour étudier les défis auxquels le secteur cacaoyer mondial est confronté et recommander des mesures à prendre pour les relever, en vue d'assurer une économie cacaoyère durable, produisant des bénéfices économiques et sociaux élevés tout en préservant l'environnement, en faveur de tous les acteurs de la filière, en particulier les petits exploitants ;
- 2.2 **Conscients** que la coopération internationale et la coordination de tous les acteurs de la filière sont vitales pour la durabilité future du secteur cacaoyer et que des actions internationales doivent étayer et compléter les initiatives nationales menées pour parvenir à une économie cacaoyère durable ;
- 2.3 **Reconnaissant** que les actions et initiatives en matière de durabilité menées par les différentes parties prenantes sont louables et doivent être poursuivies, tout en renforçant leur coordination au niveau national, régional et international ;
- 2.4 **Recommandons** d'accroître et de coordonner nos efforts afin d'assurer l'accomplissement de l'objectif d'une économie cacaoyère mondiale durable ;

- 2.5 Invitons** les parties prenantes nationales, régionales et internationales du secteur cacaoyer de se joindre à cette initiative mondiale en soutenant pleinement l'Agenda global du cacao décrit ci-dessous et en lui consacrant les ressources requises au niveau national, régional et international.

### **3. Principaux défis**

**Les principaux défis auxquels la filière cacao est confrontée ont été identifiés et peuvent être résumés comme suit. De plus amples détails sont fournis à l'annexe technique.**

#### **3.1 Production durable de cacao**

Le modèle commercial actuel de nombreux cacaoculteurs n'est pas durable, du fait qu'il se caractérise par des systèmes de production déficients et non rentables, avec un accès limité ou nul au matériel végétal amélioré, aux services de vulgarisation, aux intrants et aux crédits, notamment à des taux d'intérêt abordables, et en raison de l'organisation de base déficiente des producteurs, limitant leurs opportunités de commercialisation et donc généralement leurs revenus. Les défis à relever comprennent également l'adaptation et la lutte contre le changement climatique et les effets négatifs sur l'environnement, ainsi que les aspects sociaux et les conditions de travail.

#### **3.2 Filière industrielle cacaoyère durable**

Le déplacement du cacao dans la filière industrielle n'est souvent pas optimal, en raison d'une mauvaise gestion des marchandises aggravée par le manque de transparence du marché et de connaissances en matière de sûreté alimentaire. S'ajoutant à l'accès limité aux financements, à l'imposition de barrières commerciales et au manque d'infrastructures, cela provoque des conditions imparfaites pour le transport de marchandises, en particulier concernant le système de traçabilité. Il existe en outre une information insuffisante sur les bonnes pratiques dans l'ensemble de la filière industrielle, depuis le commerce jusqu'à la transformation, la fabrication et la distribution. D'autres enjeux, notamment ceux liés aux aspects sociaux et aux conditions de travail, méritent d'être pris en compte. De plus, dans de nombreux cas, la chaîne d'approvisionnement est déficiente, ce qui réduit la part du prix d'exportation reçue par les cacaoculteurs.

#### **3.3 Consommation durable de cacao**

Malgré de récents progrès, sur les marchés matures et traditionnels, les attentes et les préoccupations des consommateurs liées à la durabilité des produits de cacao respectant les critères économiques, sociaux et environnementaux, vérifiés via la certification et la traçabilité, restent largement insatisfaites. De même, malgré sa croissance actuelle, il existe un potentiel de progression de la consommation de cacao sur les marchés émergents et dans les pays d'origine (producteurs), qui devrait être renforcé.

Finalement, les caractéristiques de la demande de cacao en provenance de l'industrie sont mal connues et de meilleures informations dans ce sens permettraient aux producteurs de mieux planifier l'offre de cacao.

### **3.4 Gestion stratégique**

On assiste à une prolifération d'initiatives dans le secteur cacaoyer, dont la plupart, quoique bien intentionnées, sont généralement non coordonnées et peuvent parfois manquer de transparence, entrer en concurrence, voire se neutraliser ou se contrecarrer mutuellement, provoquant la confusion des exploitants, qui voient diminuer leurs perspectives de performances et les répercussions positives de ces initiatives.

## **4 Action des parties prenantes au niveau national, régional et international (voir l'annexe technique pour plus de détails)**

### **4.1 Production durable**

- 4.1.1. Transformer les exploitations cacaoyères en entités commerciales florissantes et attractives pour les jeunes générations, en accroissant la productivité et en produisant du cacao de bonne qualité, conforme aux attentes de l'industrie du cacao et du chocolat et aux exigences de durabilité, en employant du matériel végétal et des intrants améliorés, des technologies novatrices, une protection phytosanitaire intégrée – notamment contre les espèces envahissantes – et des collections de cacao contrôlé, ainsi qu'en respectant les normes du travail internationales ;
- 4.1.2. Permettre aux cacaoculteurs d'opérer au sein d'organisations d'exploitants viables, soutenues par une éducation et une formation adéquate aux bonnes pratiques agricoles, étayées par des instruments de crédit abordables et accessibles et par des services de recherche et de vulgarisation, et capables de gérer correctement la fertilité du sol, de s'adapter et de lutter contre le changement climatique et de préserver la biodiversité et les écosystèmes actuels, notamment en promouvant la diversification des récoltes.

### **4.2 Filière industrielle durable**

Encourager l'emploi des meilleures pratiques connues dans toute la filière afin que la filière soit la plus courte et efficace possible, accroissant ainsi la traçabilité et réduisant toute action préjudiciable à l'environnement, tout en assurant que tous les agents de la filière industrielle sont correctement formés et connaissent les conditions du marché et les aspects de sécurité des consommateurs, afin que tous les acteurs de la chaîne de valeur opèrent de façon durable à long terme, en particulier via l'ajout de valeur à l'origine et le développement de produits dérivés du cacao. Cela doit garantir des revenus suffisants à toutes les personnes dépendant du cacao, notamment dans les pays producteurs.

### 4.3 Consommation durable

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de consommation de cacao durable, répondant à l'évolution des attentes et des préoccupations des consommateurs, tout en promouvant la consommation de cacao sur les marchés traditionnels/matures et sur les marchés émergents, ainsi que dans les pays d'origine (producteurs).

### 4.4 Gestion stratégique

- 4.4.1. Les gouvernements nationaux et/ou les organismes cacaoyers soutenus par les gouvernements doivent encourager l'élaboration et la mise en œuvre de **plans de développement cacaoyer** (PDC) nationaux exhaustifs dans chaque pays producteur et consommateur, à travers une approche pleinement inclusive, transparente et participative, impliquant toutes les parties prenantes de la filière cacao (producteurs, coopératives, négociants, exportateurs, transformateurs, chocolatiers, grossistes, organisations gouvernementales et non gouvernementales, institutions financières, donateurs et agences d'aide au développement internationales) ;
- 4.4.2. Les institutions internationales pertinentes doivent conseiller les agences cacaoyères nationales, selon que de besoin, sur la mise en œuvre des PDC conformément aux exigences internationales, et suggérer des mesures correctrices le cas échéant ;
- 4.4.3. Les institutions internationales pertinentes doivent renforcer la coordination et la cohérence des initiatives menées dans le secteur cacaoyer au niveau national par des entités du secteur public ou privé.

## 5. Recommandations

Les participants à la Conférence mondiale sur le cacao recommandent ce qui suit :

1. Adopter l'**Agenda global du cacao** figurant dans le présent document et son annexe technique ;
2. Inviter tous les pays Membres et non-membres de l'ICCO à développer et mettre en œuvre leur propre **Plan de développement cacaoyer** national, issu d'un processus pleinement transparent et participatif avec tous les acteurs clés du secteur cacaoyer, par le biais de partenariats public-privé.
3. Chercher à accroître la transparence et la **coordination des activités de développement** menées et envisagées dans le secteur cacaoyer sur le plan national, régional et international, en renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité des actions visant à relever les défis auxquels le secteur est confronté.

4. Le Conseil international du cacao devrait autoriser l'élargissement de la **Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale** de l'ICCO, conformément à l'Accord international de 2010 sur le cacao, afin d'y intégrer d'autres parties prenantes et experts pertinents ;
5. La **Commission consultative**, sous l'autorité du Conseil international du cacao, devrait être chargée du suivi et de la coordination, par l'intermédiaire du secrétariat de l'ICCO, de la mise en œuvre de l'Agenda global du cacao conformément aux dispositions de l'Accord international de 2010 sur le cacao.
6. Demander au Conseil international du cacao d'autoriser le secrétariat de l'ICCO à faire office d'**organe central de coordination** chargé de suivre la mise en œuvre effective de l'Agenda global du cacao, de préparer les rapports annuels sur " L'état de l'économie cacaoyère mondiale " soumis à discussion au sein de la Commission consultative et de présenter des rapports au Conseil international du cacao ;
7. Organiser la prochaine **Conférence mondiale sur le cacao** en 2014 aux Pays-Bas.

Les participants expriment leur sincère gratitude au gouvernement et à la population de la Côte d'Ivoire pour leur générosité et leur aimable attention lors de cette conférence.

Abidjan, Côte d'Ivoire, vendredi 23 novembre 2012

# Agenda global du cacao pour la Conférence mondiale sur le cacao 2012 : Feuille de route pour parvenir à une économie cacaoyère durable

## Annexe technique

### 1. Principaux défis et actions

*Pour progresser vers une économie cacaoyère durable, les défis auxquels le secteur est confronté doivent être relevés conformément aux principes suivants :*

#### 1.1 Stratégie directrice

- 1.1.1 Assurer une vision cohérente des initiatives menées actuellement dans le secteur cacaoyer, en fournissant un cadre de coordination de ces opérations ;
- 1.1.2 Aider, selon que de besoin, les gouvernements de pays producteurs de cacao à élaborer et mettre en œuvre leurs plans nationaux de développement cacaoyer, sur la base de partenariats public-privé (PPP) locaux mis en place et coordonnés par les collectivités locales et les institutions soutenues par le gouvernement ;
- 1.1.3 Assurer le respect des réglementations et des accords applicables au niveau international, notamment concernant l'environnement, la sûreté alimentaire et les aspects connexes, et fournir l'assistance requise à cet effet ;
- 1.1.4 Mettre en œuvre des programmes visant à améliorer les niveaux de vie et les conditions de travail des populations liées au secteur cacaoyer en cohérence avec leur stade de développement, en particulier les enfants, compte tenu des principes internationalement reconnus et des normes applicables de l'OIT ;
- 1.1.5 Établir un processus consensuel pour assurer la conformité aux exigences de durabilité, en tenant compte des possibilités offertes par les systèmes actuels de certification du cacao et d'autres initiatives existantes ou en cours de préparation au niveau national, régional et international, sachant que les efforts supplémentaires demandés aux cacaoculteurs doivent être dûment rémunérés.

#### 1.2 Production durable

*Cinq domaines d'action ont été identifiés en matière de production durable :*

- 1.2.1 Transformer les exploitations cacaoyères en entreprises modernes en adoptant une approche entrepreneuriale, afin d'assurer des revenus équitables et d'attirer ainsi les jeunes générations. Soutenir le regroupement d'exploitants au sein d'organisations leur permettant d'accéder à un éventail plus large de services, y compris l'éducation et la formation, et au sein d'associations qui renforceraient leur pouvoir en leur permettant de participer

au processus d'élaboration des politiques au niveau local, régional et national. Renforcer l'accès aux crédits abordables, aux services de vulgarisation et à des infrastructures adéquates au niveau communautaire pour les exploitants et leurs organisations ;

- 1.2.2 Accroître la productivité en soutenant la conservation et l'exploitation de la diversité génétique du cacao, en fournissant du matériel végétal et des intrants améliorés, des technologies novatrices et une protection phytosanitaire intégrée, tout en gérant la fertilité des terres cacaoyères et la conservation des sols afin d'assurer la durabilité à long terme des rendements ;
- 1.2.3 Améliorer la qualité du cacao via une meilleure communication des besoins de l'industrie, la transformation post-récolte et l'évaluation de la qualité ;
- 1.2.4 Renforcer la sûreté alimentaire en augmentant la promotion et l'adoption des bonnes pratiques agricoles, en éliminant tous les pesticides non autorisés et en améliorant la traçabilité afin d'identifier rapidement la source de tout produit illégal en cas d'incident menaçant la sûreté alimentaire ;
- 1.2.5 Préserver la biodiversité, conserver les écosystèmes existants et accroître la résilience aux effets du changement climatique sur la production de cacao en menant des recherches sur l'adaptation et l'atténuation de ses effets ;

### **1.3 Filière industrielle durable**

*Neuf aspects d'une filière industrielle durable ont été retenus afin d'être traités :*

- 1.3.1 Continuer les travaux sur les " *Lignes directrices sur les meilleures pratiques connues dans la filière cacao* ", en élargissant leur portée pour inclure tous les stades de la filière, y compris la transformation, la fabrication, la distribution et la consommation. Promouvoir et diffuser l'adoption des meilleures pratiques connues dans toute la filière ;
- 1.3.2 Mener des études de la filière nationale, " de l'exploitation à la table ", et entreprendre des analyses FFOM du secteur cacaoyer national afin de relever les défis et de saisir les opportunités offertes ;
- 1.3.3 Développer et renforcer l'efficacité de la filière, en assurant une filière cacao interne aussi courte et efficace que possible et en garantissant des bénéfices équitables à tous les participants, en particulier les petits exploitants ;
- 1.3.4 Assurer la transparence du marché et la diffusion de l'information dans toute la filière, en particulier aux exploitants. La généralisation de l'utilisation des téléphones mobiles et d'autres technologies de l'information et de la communication (ICT) à des coûts abordables dans les pays producteurs de cacao offre une occasion remarquable d'améliorer considérablement l'accès aux informations ;
- 1.3.5 Améliorer la traçabilité tout au long de la filière, depuis le cacao produit par les groupements d'exploitants jusqu'aux consommateurs, à l'aide de nouvelles technologies abordables comme les systèmes d'information géographique

(SIG). Concevoir et mettre en œuvre un système susceptible de renforcer la sécurité du cacao dans la filière et d'améliorer les documents qui l'attestent ;

- 1.3.6 Compiler et tenir à jour une liste exhaustive et pertinente de problèmes de sûreté pour les consommateurs, en déterminant comment les atténuer et en établissant un système/mécanisme d'avertissement rapide des négociants et des producteurs afin d'identifier les points d'évaluation critiques pour empêcher l'aggravation des problèmes liés au commerce ;
- 1.3.7 Étudier la pertinence des systèmes de récépissés d'entrepôt et développer la transformation et l'ajout de valeur à l'origine ;
- 1.3.8 Chercher à réduire l'exposition des exploitants à la volatilité des cours du cacao et dispenser des programmes d'éducation aux exploitants afin qu'ils vendent leurs produits dans des conditions optimales et renforcent ainsi leur pouvoir sur le marché ;
- 1.3.9 Chercher à réduire toute action préjudiciable à l'environnement et investir dans des technologies à faible consommation d'énergie, tout en atténuant les effets du changement climatique et en investissant dans des techniques d'adaptation.

## **1.4 Consommation durable**

*Quatre aspects de la consommation durable ont été retenus afin d'être traités :*

- 1.4.1 Formuler et mettre en œuvre des stratégies permettant de répondre à l'évolution des attentes et des préoccupations des consommateurs ;
- 1.4.2 Diffuser des informations et mener des actions de marketing sur les principales qualités organoleptiques de cacaos spécifiques, en particulier les cacaos fins (fine ou flavour), promouvoir la diversité du cacao et son utilisation en assurant des primes permettant d'accroître les revenus des exploitants ;
- 1.4.3 Promouvoir la consommation de cacao sur les marchés émergents et d'origine, en particulier via des campagnes nationales de promotion générique et des innovations permettant d'encourager la consommation locale de cacao et l'utilisation de produits dérivés ;
- 1.4.4 Encourager l'adoption de bonnes pratiques renforçant la sûreté alimentaire et assurer des niveaux de sûreté adéquats du cacao consommé.

## **2. Action à mener par les parties prenantes au niveau national, régional et international**

### **2.1 Action des cacaoculteurs et des groupements d'exploitants :**

*Les exploitants devraient respecter les principes ci-dessous :*

- 2.1.1 Adopter les meilleures pratiques agricoles connues pour livrer un produit de haute qualité, préservant l'environnement local et respectant la biodiversité ;

- 2.1.2 Promouvoir la mise en place d'organisations d'exploitants viables, afin de leur permettre d'accéder à un éventail plus large de services plus abordables et de renforcer ainsi leur pouvoir sur le marché ;

*Les groupements d'exploitants peuvent revêtir plusieurs formes et avoir une portée très variable et diverses fonctions selon les conditions locales et les besoins particuliers de leurs membres. Ils devraient être guidés par les principes suivant :*

- 2.1.3 Fournir des services appropriés à leurs membres, tels que : i) fonctions économiques, y compris l'offre, la production, la transformation et la commercialisation de biens et services, la gestion des facteurs de production comme l'eau, la terre, la main d'œuvre et le matériel agricole ; ii) fonctions sociales en faveur des membres et de la communauté locale, englobant culture, éducation, formation, santé, eau potable, sensibilisation aux conditions de travail et aux droits humains et soutien mutuel ; iii) représentation, y compris la sauvegarde des intérêts du groupe et le plaidoyer au niveau local, régional et/ou national ; iv) partage d'informations, communication dans l'organisation et avec d'autres parties prenantes et renforcement des capacités, soit directement soit via des accords contractuels ; et v) coordination, les organisations d'exploitants pouvant établir des liens au niveau local et international et intégrer les fonctions mentionnées.
- 2.1.4 Favoriser le fonctionnement adéquat et efficace des organisations d'exploitants, en s'assurant que leurs dirigeants possèdent les compétences de gestion et l'intégrité requises, et assurer la bonne gouvernance et la transparence, afin qu'ils œuvrent toujours en faveur de leurs membres ;

## **2.2 Action des partenaires sociaux et des acteurs de la société civile**

*Les partenaires sociaux devraient être guidés par les principes suivants :*

- 2.2.1 Renforcer la position des exploitants sur le marché en augmentant leur pouvoir au niveau local, national et international et renforcer l'implication des agents sociaux dans les secteurs économiques où le cacao est cultivé, commercialisé et transporté ;
- 2.2.2 Préconiser des politiques efficaces de formation et d'éducation ;
- 2.2.3 Œuvrer en faveur de la mise en place de systèmes efficaces pour améliorer la durabilité du secteur cacaoyer, en reconnaissant l'utilité du dialogue social dans la conception et l'application de ces systèmes ;

*Les ONG et autres acteurs de la société civile devraient être guidés par les principes suivants :*

- 2.2.4 Favoriser et soutenir toutes les opérations effectuées à l'origine, dans la communauté cacaoyère, en particulier au niveau des exploitants et de la filière d'approvisionnement ;

- 2.2.5 Contribuer, selon que de besoin et sous l'autorité des gouvernements nationaux, à diffuser les meilleures pratiques agricoles connues auprès de tous les opérateurs du secteur cacaoyer ;
- 2.2.6 Impliquer tous les membres de la communauté cacaoyère, en particulier les exploitants, de façon inclusive et participative, en collaboration avec d'autres parties prenantes, afin que les décideurs politiques tiennent compte de leurs points de vue dans le développement des politiques.
- 2.2.7 Renforcer la prise de conscience des problèmes sociaux, environnementaux et économiques, en particulier vis-à-vis des petits exploitants, au niveau national et international.

**2.3 Action des gouvernements des pays producteurs de cacao, des organisations internationales et régionales et des partenaires du développement :**

*Les gouvernements, les organisations internationales et régionales et les partenaires du développement devraient être guidés par les principes suivants :*

- 2.3.1 Élaborer un plan national de développement cacaoyer précisant la vision et les stratégies, en collaboration avec les autres acteurs nationaux du secteur, en tenant compte des perspectives internationales pour parvenir à une économie cacaoyère durable. Dans chaque pays, l'approche participative doit être assurée par des partenariats public-privé, encadrés par les institutions gouvernementales chargées du cacao et impliquant tous les partenaires stratégiques engagés dans le processus. Un organe chargé du suivi des progrès réalisés assurerait en outre une coordination adéquate des initiatives nationales dans le domaine du cacao ;
- 2.3.2 Fournir ou soutenir la fourniture de services d'appui adéquats aux exploitants, tels que le matériel végétal amélioré ; les intrants, la protection phytosanitaire intégrée, la préservation de la fertilité des sols ; l'amélioration de la qualité et le renforcement de la sûreté alimentaire, en tenant compte de la nécessité d'accroître les revenus des cacaoculteurs et leur degré d'organisation ; et fournir les services sociaux et sanitaires appropriés à tous les acteurs du secteur cacaoyer ;
- 2.3.3 Établir les contrôles nécessaires pour garantir la qualité du cacao et préserver son intégrité tout au long du processus ;
- 2.3.4 Promouvoir des systèmes de propriété foncière adéquats et des procédures claires de règlement des litiges ;
- 2.3.5 Garantir le droit d'association de tous les acteurs du secteur cacaoyer sur la base de principes acceptés au niveau international comme ceux entérinés par l'OIT, et faciliter la représentation des exploitants au niveau national et international ;
- 2.3.6 Favoriser des conditions de travail décentes pour les travailleurs du secteur cacaoyer, en cohérence avec leur stade de développement, en tenant compte

des principes internationalement reconnus et des normes applicables de l'OIT. Étendre et améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants, adopter et faire appliquer la législation nationale contre le travail des enfants et ses formes les plus graves et s'assurer que les informations sur la législation pertinente sont largement diffusées ;

- 2.3.7 Œuvrer pour la protection de l'environnement et de sa diversité, compte tenu du rôle des exploitants et des opérateurs de la filière dans la mise en place d'une économie cacaoyère durable ;
- 2.3.8 Encourager l'utilisation du cacao dans les pays d'origine.

## **2.4 Action du secteur privé**

*Les acteurs commerciaux et industriels devraient être guidés par les principes suivants :*

- 2.4.1 Évaluer et renforcer l'impact de leurs opérations directes, de leurs pratiques d'achat et de leur travail afin d'accroître l'efficacité et la durabilité de la filière cacao, notamment pour garantir un niveau de vie décent aux cacaoculteurs ;
- 2.4.2 Améliorer la traçabilité au sein de la filière cacao ;
- 2.4.3 Participer activement à l'inventaire des initiatives menées dans le secteur cacaoyer et œuvrer pour l'application des principes directeurs de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Accra (appropriation, alignement, harmonisation, résultats et responsabilisation réciproque) ;
- 2.4.4 Communiquer les attentes de l'industrie et contribuer au recueil d'informations sur les instruments de crédit disponibles aux exploitants ;
- 2.4.5 Diffuser les exigences de sûreté alimentaire et contribuer à la mise en place d'outils assurant la transparence du marché et le transfert de technologie ;
- 2.4.6 Respecter les lois et règlements pertinents au niveau national et international.

## **2.5 Action des gouvernements des pays importateurs de cacao, des organisations internationales et régionales et d'autres partenaires du développement**

*Les gouvernements, les organisations internationales et régionales et les partenaires du développement devraient être guidés par les principes suivants en termes de politiques :*

- 2.5.1 Participer activement à l'inventaire des initiatives menées dans le secteur cacaoyer et œuvrer pour l'amélioration de la coordination des initiatives dans le secteur cacaoyer, en appliquant les principes directeurs de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Accra (appropriation, alignement, harmonisation, résultats et responsabilisation réciproque) ;

- 2.5.2 Renforcer les forums multi-intervenants et aider à résoudre les problèmes liés au secteur cacaoyer ;
- 2.5.3 Réduire autant que possible les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce de cacao ;
- 2.5.4 Assurer un niveau adéquat de sûreté alimentaire pour les consommateurs, en particulier les enfants ;
- 2.5.5 Améliorer la transparence et le fonctionnement des marchés cacaoyers physiques et financiers en adoptant des réglementations appropriées si nécessaire ;
- 2.5.6 Aider les gouvernements des pays producteurs à relever les défis et saisir les opportunités, notamment en matière de développement et de mise en œuvre des plans nationaux de développement cacaoyer ;
- 2.5.7 Aider les cacaoculteurs à améliorer la qualité de leurs produits et à appliquer les meilleures pratiques connues, afin de leur assurer des revenus décents ;
- 2.5.8 Fournir une aide au développement suffisante pour renforcer la durabilité de l'économie cacaoyère, notamment pour réduire la pauvreté des petits exploitants, améliorer leur niveau de vie et atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

[7]